

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 11 MARS 2011**

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nbre de Conseillers Municipaux présents : 14  
Nbre de Conseillers Municipaux excusés : 1 ayant donné pouvoir.

Secrétaire de Séance : Rémy VERLHAC

**Adoption du procès-verbal**  
**de la séance du 10 Décembre 2010 à l'unanimité.**

**Projet de règlement intérieur des Services Communaux**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur des Services Communaux qu'il a élaboré ; ce projet sera présenté à tout le personnel en poste puis transmis au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique de la Corrèze pour avis du Comité Technique Paritaire avant validation définitive de l'assemblée.

**Remplacement photocopieurs Mairie et Ecole**

Le contrat actuel de location des photocopieurs de la Mairie et de l'Ecole arrivant à son terme au 31 octobre prochain, il a été procédé à un appel d'offres pour le renouvellement de ce matériel.

4 prestataires ont été contactés, le fournisseur actuel inclus, avec un cahier des charges identique, de façon à pouvoir comparer leurs différentes propositions. L'ensemble du dossier a été exposé, puis soumis à examen et réflexion. Le choix du prestataire sera arrêté lors d'un prochain Conseil Municipal, avant l'été.

**Révision de la carte communale**

L'enquête publique se déroulera Salle du Conseil Municipal et des Cérémonies, du Lundi 04 Avril 2011 au Mercredi 04 Mai 2011 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de mairie où chacun pourra prendre connaissance du dossier et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie.

Mr Michel SABRI a été désigné en qualité de Commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Limoges.

Il se tiendra à la disposition du public Salle du Conseil Municipal et des Cérémonies, sise au Bourg à St Mexant les

Lundi 04 Avril 2011 : de 9 h à 12 h  
Samedi 16 Avril 2011 : de 9 h à 12 h  
Vendredi 22 Avril 2011 : de 14 h à 17 h  
Samedi 30 Avril 2011 : de 9 h à 12 h.

Mr le Maire précise qu'il va prendre un arrêté prescrivant l'enquête publique dont ampliation sera transmise à Mr le Préfet de la Corrèze. Un avis au public sera affiché à la porte de la Mairie et inséré dans deux journaux diffusés dans le Département. Une lettre d'information sera transmise aux administrés ainsi qu'à tous les propriétaires fonciers domiciliés hors commune.

### **Examen du projet de convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie (SFR) à Boussageix**

La décision de principe d'accepter l'implantation d'antennes relais SFR sur le pylone de Boussageix ayant été prise lors du précédent Conseil Municipal, il reste à en contractualiser les modalités au travers d'une convention conjointement acceptée.

Le Conseil Municipal approuve les termes du projet de cette convention, émanant des services juridiques de SFR ayant pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal à « Boussageix ».

Autorise le Maire à signer ladite convention.

### **Lettre de M. et Mme Delage domiciliés à Pompeyrie de St Mexant : demande d'autorisation de dénomination de l'accès à leur habitation**

Mr le Maire donne lecture de la lettre de Mr et Mme DELAGE qui sollicitent l'accord de la Commune pour baptiser le chemin d'accès à leur habitation « chemin Louis LAVAL ». Leur demande est motivée par le fait qu'ils ont constaté de fréquentes erreurs dans la distribution de leur courrier et la non réception de livraisons diverses du fait de l'existence d'un homonyme demeurant à la même adresse. Cela permettrait ainsi de mieux les identifier. Ils précisent que les frais d'installation du panneau seront à leur charge.

Avis favorable du Conseil Municipal.

### **Personnel communal – service garderie-cantine -Ecole – Mise à jour du planning de travail**

En raison de différents mouvements du personnel en poste nécessitant l'embauche de personnel contractuel de remplacement pour nécessités de service, il a été nécessaire de réorganiser le planning de travail des agents qui oeuvrent à la Cantine et à la garderie scolaire.

## **Service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : avenant n°1 à la convention générale d'affectation à des missions temporaires**

Mr le Maire rappelle la délibération du 27 mars 2008 par laquelle l'assemblée a décidé de conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze une convention générale d'affectation à des missions temporaires.

Il ajoute que, lors de sa réunion du 13 décembre dernier, le Conseil d'Administration du Centre a pris deux décisions portant sur le fonctionnement même du service :

La première concerne la mise en œuvre d'un règlement intérieur destiné notamment à fixer :

Les prestations fournies par le Centre dans le cadre de ce service,

L'ensemble des modalités administratives, juridiques et financières le régissant.

La seconde modifie le montant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 de la participation financière des collectivités et établissements utilisateurs du service, en portant les frais de gestion de 5 à 6 % du traitement brut, augmenté des charges patronales et éventuellement des indemnités accessoires.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire, pris connaissance du règlement intérieur du service de remplacement et de l'avenant n° 1 à la convention générale d'affectation à des missions temporaires et en avoir délibéré :

Accepte les termes de l'avenant n° 1 à la convention générale d'affectation à des missions temporaires,

Autorise le Maire à signer cet avenant.

## **Compte-rendu de la réunion de travail organisée le 9/03/11 par la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze pour l'élaboration des budgets communaux**

Le 9 mars dernier, une réunion a été organisée par la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze, avec pour objet la préparation conjointe des budgets communaux et du budget communautaire. En effet, la prise de nouvelles compétences notamment la voirie entraîne un impact sur les budgets communaux.

La Communauté de Communes va transmettre à chaque Commune une maquette servant à la préparation budgétaire initiale. Il s'agit pour cette collectivité de recueillir, au travers de cette maquette, les informations chiffrées permettant de connaître les coûts consacrés à l'exercice de la compétence voirie par les 36 Communes. Cela permettra de reprendre ceux-ci dans le budget communautaire et, en retour, d'évaluer les conséquences de ces transferts de charges pour les budgets de chaque commune en 2011.

## **Programme voirie communale 2011 transféré à la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze**

Dans le cadre de la prise de compétence voirie par la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze et afin qu'il soit possible à cette collectivité de préparer la programmation des travaux d'investissement pour l'année 2011, Mr le Maire fait savoir qu'il a transmis les devis détaillés concernant les travaux sur les voies communales dont les choix prioritaires définitifs ont été arrêtés.

Cela concerne les voiries suivantes :

VC 1 Le Chataignier .....	29.700 € HT
VC 7 Puy Montor .....	37.500 € HT
VC 15 Chemin creux .....	32.600 € HT
VC 19 Lavalgrière .....	30.400 € HT
VC 31 Le Chataignier vers retenue eaux du Maumont...	8.200 € HT
VC R3 Collonges .....	22.800 € HT
TOTAL .....	161.200 € HT

### **Le point sur l'état d'avancement des travaux de rénovation du groupe scolaire**

L'avancement des travaux de réfection du groupe scolaire se déroule conformément au calendrier arrêté lors de la signature des marchés de travaux.

Une première tranche comprenant la couverture et la zinguerie sur deux ailes ainsi que sur la salle de motricité a été réalisée durant les vacances de février.

La deuxième tranche concernant le bâtiment central sera réalisée pendant le mois de juillet.

Parallèlement, l'entreprise BOUYSSSE procède au remplacement des menuiseries extérieures. Dans la mesure du possible et par souci de sécurité pour les élèves, l'équipe enseignante et le personnel communal, l'ensemble des travaux se fera hors période scolaire.

### **Achat d'un tableau blanc interactif numérique pour l'école**

Dans le cadre de la mise en place de l'Ecole Numérique Rurale, la Commune de St Mexant avait vu sa candidature retenue l'an dernier pour un équipement mobile. Cette installation étant très fréquemment utilisée par l'ensemble des classes, il a été décidé de l'étendre à un tableau blanc interactif fixe, permettant de bénéficier d'améliorations techniques et également de préparer au mieux les élèves aux méthodes qu'ils rencontreront dans la suite de leur scolarité.

Le dossier de candidature, conjointement instruit par Mme la Directrice et la Mairie, a été déposé en ce sens auprès de l'inspection académique.

### **Réhabilitation du réseau communal d'assainissement Antenne « La Chapelle »**

Mr le Maire rappelle que le marché de travaux prévoyait sur le secteur « La Chapelle », la réhabilitation du réseau d'assainissement par tubage de la canalisation béton DN 300 mm existante au moyen d'une conduite PEHD DN 280 mm.

Sur un linéaire de 180 ml de réseau à réhabiliter, le tubage n'a été possible que sur 160 ml.

Les 20 ml restants en bordure de la route départementale n'ont pas pu être traités en raison de branchements pénétrants empêchant la progression de la conduite PEHD dans la canalisation Béton en place.

Pour achever les travaux de réhabilitation il y a donc lieu de procéder au remplacement de la canalisation existante.

D'où les travaux qui viennent d'être réalisés par l'entreprise Marsaleix titulaire du marché initial. Ces travaux ont consisté à l'ouverture des tranchées sous RD, à la pose d'une canalisation Pvc DN 315 mm CR 8 et à la remise en état des lieux conformément aux recommandations du règlement de la voirie départementale.

### **Aménagement de l'emplacement des conteneurs tri sélectif à la Croix de la Chapelle**

L'étude du projet a été réalisée ; le montant estimatif des travaux s'élève à 22.300 € HT. Ce projet va être soumis à la Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze dotée de la compétence « Ordures Ménagères » pour validation.

Mr le Maire fait savoir qu'il sollicitera auprès de cette collectivité la prise en charge des frais liés à l'aménagement de la plateforme. La Commune quant à elle financera le volet paysager et les aménagements esthétiques.

**Désaffectation et déclassement du domaine public des parcelles cadastrées Section A n° 2322 – 2324 – 2326. Ces trois parcelles d'une contenance totale de 442 m<sup>2</sup> sont des portions de la VC 22 qui, du fait du déplacement de son assiette, ne sont plus utilisées pour la circulation depuis plusieurs décennies. Classement des Routes des Lotissements « SCI Collonges » sis 11 rue des Ecoles et « Bussières » sis au Verdier dans la voirie communale.**

L'enquête publique se déroulera du 11 Avril au 26 Avril inclus. Le Conseil Municipal autorise le Maire à désigner un Commissaire enquêteur.

### **Régularisation diverses cessions terrain à Commune (Puy la Reine et Villièras)**

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire de contacter « SCP Catherine DUBOIS-SALLON, Emmanuelle MARLIAC, Jean-Loup SALLON », étude notariale sise aux Puges de St Clément (Corrèze) pour l'établissement des actes notariés correspondants.

### **Questions diverses**

#### **❖ Epicerie sociale**

Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à l'Association Tulle Solidarité qui gère l'épicerie sociale et pédagogique des quatre cantons de Tulle. La somme de 220 € sera inscrite au budget principal 2011 article 6281 « Concours divers, cotisations ».

#### **❖ Giratoire à « la Croix de la Chapelle »**

La mise en situation est prévue pour fin Août 2011 ; le début des travaux est programmé pour fin novembre 2011.

**❖ Cession terrain communal au Syndicat des Eaux de Maumont (château d'eau à « Boussageix »**

Mr le Maire fait savoir que le Syndicat des Eaux de Maumont se porte acquéreur du terrain où est bâti le Château d'eau à « Boussageix ».

A cet effet, Il va faire procéder au bornage du terrain avant signature de l'acte notarié.

Avis favorable du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

**Jean-Marie FREYSSELINE**